

# REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité



**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DES EAUX ET FORETS**

**Contribution au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) 2021**

## Résumé

Avant la survenue de la pandémie de covid-19, les autorités étaient en train de mettre en œuvre, avec succès, le PNDES 2016-2020, premier plan de développement d'une série de 5 plans devant permettre au pays, non seulement de réaliser les Objectifs de Développement Durable (ODD) d'ici 2030, mais aussi de l'aider à concrétiser sa Vision, celle d'une Guinée émergente et prospère à l'horizon 2040. Le PNDES a, en effet, mis le pays sur une trajectoire de forte croissance économique dès le début de sa mise en œuvre. Le Produit Intérieur Brut a progressé en moyenne de 10,4% en termes réels, en 2016-2017, avant de connaître un recul autour de 5,9% en 2018-2019. En dépit de ce fléchissement, cette croissance est restée robuste à un rythme annuel moyen de 8,2%, au-dessus de la moyenne ciblée par le PNDES qui est de 7,2%.

Dans le cadre de la résilience de l'État, le Gouvernement entend mener des actions de sortie de crise et de relèvement post-pandémique. Dans cette perspective, un accent particulier est mis sur l'accélération de la transition numérique du pays ainsi que sur la mise en place « d'amortisseurs » pour les chocs économiques causés par les épidémies à répétition que connaît le pays. Au nombre des actions inscrites, il y a : (i) la modulation des instruments de planification (Vision 2040, ODD, PNDES...) pour une meilleure prise en compte de la résilience et du numérique ; (ii) la mise en place d'un dispositif pérenne de protection sociale ; (iii) la création d'un observatoire de veille stratégique et d'alerte précoce pour renseigner, prévenir et se préparer aux crises potentielles d'envergure nationale, régionale et mondiale ; (iv) l'approfondissement de la diversification et de la transformation structurelle de l'économie.

Concernant la résilience du système de santé, le Gouvernement entend mener, entre autres, les actions ci-après : (i) l'amélioration de la gouvernance sanitaire (notamment les arrangements institutionnels stables entre les acteurs aux différents niveaux de la pyramide sanitaire pour plus d'efficacité) ; (ii) l'accroissement des capacités d'offres du système de santé tout en maintenant en bon état le patrimoine infrastructurel et son adaptabilité aux contingences ; (iii) l'investissement dans la modernisation des équipements et des installations sanitaires, et dans le renforcement en qualité et en effectif des agents de santé ; (iv) la promotion de l'accès universel aux soins, contre non seulement les maladies endémiques, mais aussi contre les épidémies connues ou émergentes ; (v) l'accroissement du financement domestique de la santé en vue de lever la barrière financière de l'accès aux soins pour les plus vulnérables.

## **Développement du modèle de canevas proposé :**

### **a) Les répercussions de la pandémie covid-19 sur la mise en œuvre des ODD à l'étude dans le FPHN de 2021 du point de vue de votre organisme intergouvernemental, compte tenu des liens avec d'autres ODD :**

En Guinée, au-delà de ses manifestations et de ses répercussions, la pandémie de covid-19 pose au développement du pays, quatre problématiques majeures : (i) les problèmes de prise en charge de la maladie ; (ii) les chocs d'offre et de demande dans la sphère économique ; (iii) les pertes de bien-être des populations ; et (iv) la décélération des progrès vers l'atteinte des ODD.

- (i) Problèmes de prise en charge de la maladie : la crise sanitaire de covid-19 est venue exacerber les contraintes d'offre du système de santé de la Guinée. Elle est susceptible par ailleurs, d'annihiler les performances encourageantes enregistrées dans le domaine de la santé.
- (ii) Chocs d'offre et de demande dans la sphère économique : La crise pandémique de covid-19 a de profondes répercussions sur l'économie. Ces effets trouvent leur origine dans un double choc du côté de l'offre et de la demande de l'économie, qui est susceptible de freiner le rythme de développement du pays.
- (iii) Pertes de bien-être des populations : Les pertes d'emplois et de revenus ont pour conséquences une détérioration des conditions de vie et une aggravation de la pauvreté et des inégalités. Selon les estimations de la Banque Mondiale, la baisse du bien être des ménages pourrait se situer entre 7 et 10% par rapport à la situation observée avant la crise.
- (iv) Décélération des progrès vers l'atteinte des ODD : L'agrégation de ces différents problèmes cités ci-dessus est de nature à freiner le rythme auquel le pays convergeait jusque-là, vers les ODD. La pandémie de covid-19 affecte : (i) négativement les ODD portant sur la pauvreté et les inégalités, la faim et l'alimentation, la santé et l'éducation, l'emploi et la croissance économique ; mais (ii) positivement les ODD portant des enjeux environnementaux et climatiques, notamment les cibles dédiées à la préservation de l'environnement, aux changements climatiques et aux écosystèmes notamment, terrestres.

Quelques impacts potentiels du covid-19 sur la mise en œuvre des ODD en Guinée sont synthétiser dans le tableau ci-dessous :

Objectifs	Impacts potentiels
ODD 1	La perte de revenu pourrait conduire les plus vulnérables à tomber sous le seuil de pauvreté.
ODD 2	La production et la distribution alimentaires pourraient être perturbées.
ODD 3	La pandémie pourrait accroître la morbidité de la population et donner lieu à d'importantes pertes en vies humaines.
ODD 4	L'éducation de qualité pourrait être contrariée avec la fermeture de la établissements scolaires et universitaires tandis que l'apprentissage à distance pourrait s'avérer moins efficace et inaccessible pour certain.
ODD 5 et 10	Les gains liés à l'activité économique des femmes pourraient être menacés ; les niveaux de violences envers elles, accrus, notamment la violence conjugale, ainsi que la violence et les viols des enfants et jeunes filles.
ODD 6	Les ruptures d'approvisionnement et d'accès adéquat à l'eau potable pourraient empêcher le lavage des mains, l'une des mesures phares de prévention contre la covid-19.
ODD 7	Les coupures intempestives d'électricité ou les délestages du réseau d'alimentation en énergie, pourrait affaiblir la capacité de réponse du système de santé.
ODD 8, 5 et 10	La suspension des activités économiques et la réduction du temps de travail sont de nature à provoquer le chômage dans certaines professions, et partant des pertes de revenus et la baisse de la consommation.
ODD 9	Les perturbations dans la chaîne d'approvisionnement en matières premières pourraient ralentir voire arrêter la production industrielle.
ODD 10	Cf. ODD 5 et 8.
ODD 11	La forte concentration des populations des zones urbaines dans des bidonvilles pourrait être facteur de propagation de la pandémie, en raison de la promiscuité et des mauvaises conditions d'hygiène.
ODD 12	Les pénuries alimentaires pourraient inciter au commerce et à la consommation d'animaux sauvages nuisibles à l'équilibre écologique et à la santé.
ODD 13 à 15	L'empreinte écologique est réduite par le ralentissement des activités de production dans tous les secteurs ainsi que par les mesures de restrictions de mouvements notamment par les différents modes de transports.
ODD 17	La lutte contre la covid-19 nécessite des partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile, et ce au niveau mondial, régional, national et local. En revanche, la nature exogène du choc provoqué par la pandémie, a fait naître des appréhensions sur la mondialisation.

**b) Actions, orientations politiques, progrès, défis et domaines nécessitant une attention urgente en ce qui concerne les ODD et le thème dans le domaine sous la responsabilité de votre organe intergouvernemental :**

La réalisation de l'ensemble des ODD et plus spécifiquement les neuf (09) ODD du FPHN de 2021, dépend entre autres, du degré d'appropriation et de mobilisation des citoyens. Les avancées majeures, actions, orientations politiques et progrès réalisés dans le cadre de ces neuf (9) ODD en Guinée sont :

**1. Pas de pauvreté**

Avant même la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (covid-19), les progrès au titre de l'objectif 1 avaient ralenti et les conditions n'étaient pas réunies pour éliminer l'extrême pauvreté d'ici à 2030.

Notons que 55% de la population guinéenne vit en dessous du seuil de pauvreté, mais le bien-être de la population s'est beaucoup amélioré puisque le taux de pauvreté monétaire est passé de 55,2% en 2012 à 43,7% en 2019 correspondant à une baisse de 11,5 points de pourcentage. Ce taux de pauvreté enregistré en 2019 est plus bas que l'objectif fixé de 45% à l'horizon 2020. Les résultats de l'analyse multidimensionnelle de la pauvreté semblent accréditer cette thèse de baisse de la pauvreté. En effet, d'après ces données, l'incidence de la pauvreté multidimensionnelle serait de 31,1% en 2019 contre 60,7% en 2012.

La pauvreté est nettement plus prononcée en milieu rural qu'en milieu urbain. Elle a fortement baissé en milieu urbain de 13 points de pourcentage. Cette baisse de pauvreté a été plus prononcée en milieu urbain qu'en rural. En effet, le taux de pauvreté en milieu rural est passé de 67,7% en 2012 à 55,4 % en 2019 (baisse de 9,3 points de pourcentage). Les pauvres en milieu rural vivent de l'agriculture de subsistance et d'emplois à faible productivité. L'extrême pauvreté dans les zones rurales est estimée à 30%, contre 3,5% dans les zones urbaines.

## **2. Faim « zéro »**

En Guinée, une évaluation faite en 2015 montre que plus de 17% de la population totale est en insécurité alimentaire, dont plus de la moitié se trouve à Labé (capitale de la Moyenne-Guinée) et N'Nzérékoré (Capitale de la Guinée-Forestière) et plus de 0,5% est en insécurité alimentaire sévère.

Le concept de sécurité alimentaire revêt essentiellement trois dimensions : la disponibilité, l'accessibilité aux aliments et l'utilisation des aliments. Or, le pays dispose de ressources agricoles et halieutiques importantes pouvant répondre au besoin de renforcement de la sécurité alimentaire. C'est cela que la promotion de systèmes alimentaires durables et préservateurs de l'environnement consignés dans la Politique Nationale de Développement Agricole et le Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle renforcent les volets sur la transition agroécologique et d'adaptation au changement climatique en lien avec le PANA, constituent des enjeux prioritaires à la résilience du secteur agricole.

Ce secteur a mené, entre autres, des activités suivantes :

- Des investissements structurants en aménagements hydro-agricoles, en aménagements de pâturages, de mares et d'étangs, en stations piscicoles, en dessertes en eau et électricité, et en construction de laboratoires par : (i) l'attribution au laboratoire du SENASOL/MA de Guinée du Certificat d'Enregistrement, pour reconnaître son inscription officielle dans le réseau mondial des laboratoires sur le sol ; (ii) l'aménagement et l'empoissonnement de 116 étangs, 60 mares ; et (iii) l'aménagement de plusieurs fermes piscicoles.
- L'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire des filières agricoles destiné à encadrer leur développement, la sécurisation foncière à travers : (i) la validation du cadre organique du Département et sa promulgation par décret ; (ii) la revue et validation de la politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) ; (iii) la revue et validation du Plan National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) ; (iv) la validation de la Loi d'Orientation Agricole (LOA) ; et (v) l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR 2).
- La transformation et la commercialisation des produits agricoles par : (i) l'identification d'un domaine pour la production et la transformation de la canne à sucre ; et (ii) la formation de 630 groupements pour un effectif de 10.187 bénéficiaires dans la transformation et la conservation des produits maraichers (tomate, gombo, piment, aubergine...).

- La facilitation de l'accès aux intrants à travers : (i) le traitement et conditionnement, le contrôle, la certification et la distribution de 1.576,455 tonnes de semences riz par les 50 centres de semenciers de Koba (P/Boffa) Kilissi (P/Kindia), Bordo (P/Kankan) et Guéckédou (R/Guinée Forestière) ; (ii) le contrôle et à la certification de 354 tonnes de semences de maïs et 254 tonnes de semences de soja introduites du Burkina Faso par le projet WAAPP, 1.755.308 plants de café arabica pour la mise en valeur de 1500 ha dans 8 préfectures de la Moyenne Guinée (Labé, Pita, Dalaba, Mamou, Mali, Koubia, Lélouma, Tougué) ; (iii) l'acquisition et distribution de 50 kits maraichers pour la mise en valeur d'une superficie totale de 5 ha avec l'appui de la coopération Turque (TIKA) ; et (iv) la réception et distribution de 100.000 tonnes d'engrais OCPH réparties dans les 33 Préfectures.

### **3. Bonne santé et bien-être**

La santé est à la fois une condition préalable, un résultat et un indicateur des trois volets du développement durable. En effet, en raison des interactions du secteur de la santé avec les politiques de développement social, de réduction des inégalités, de création d'emploi et des liens entre la santé et l'environnement, c'est à juste titre que les défis de ce secteur soient inscrits dans le cadre plus large du développement durable afin de garantir le droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.

Ainsi l'amélioration de la santé contribue à la réalisation du développement durable alors que la santé est l'un des principaux bénéficiaires des investissements réalisés dans le développement durable. La santé vise, ainsi, un accès universel à des services et soins de santé de qualité, en accord avec la politique nationale de santé (2015-2024).

Toutefois, le système de santé pourrait être renforcé à travers plusieurs actions : (i) rehausser le seuil de participation de l'Etat à hauteur de 15-17% du PIB ; (ii) renforcer la mobilisation des ressources (assurances, mutuelles, etc.) ; (iii) adapter et recentrer la formation initiale des ressources humaines en santé pour répondre aux besoins d'amélioration de la qualité des soins et aux besoins numériques du système de santé ; (iv) assurer la régulation, la normalisation et la coordination de l'ensemble des régimes d'assurance.

### **8. Travail décent et croissance économique**

Le Gouvernement a entrepris un certain nombre d'actions pour mettre en place les conditions structurelles pour impulser une dynamique de transformation durable de l'économie guinéenne. Il a multiplié les initiatives en vue de diversifier l'économie nationale et encourager la mise en œuvre de projets et programmes structurant et créateurs d'emplois que ce soit à travers la promotion du secteur privé (mines et énergie) ou à travers les interventions publiques.

La croissance du secteur primaire est très appréciable. Les autorités ont mené des actions visant à dynamiser les secteurs de l'industrie manufacturière, du tourisme et de l'hôtellerie. La croissance du secteur primaire estimée à 8,8% en 2019 est au-dessus de l'objectif visé par le PNDES de 8,1%. Cette hausse est essentiellement imputable à celles des activités dans les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Les activités agricoles ont connu une croissance de 8,2% en 2019 contre 6,0% en 2018.

La croissance du secteur secondaire s'est fortement ralentie, passant de 24,3% en 2017 à 6,4% en 2018 et 4,6% en 2019 à la suite de la baisse de la contribution des activités extractives. La croissance des activités extractives est ressortie à 5,3% en 2019. Cette performance est attribuable essentiellement à l'entrée en phase de production accélérée de certaines sociétés minières (ALUFER et GAC) et l'augmentation des capacités de production de la Compagnie de Bauxite de Guinée (CBG).

Le secteur tertiaire a enregistré une performance appréciable avec une croissance qui se situe à 5,1% en 2019. Elle est imputable à l'activité commerciale (5,3% en 2019) et l'amélioration des services de l'administration publique (7,4% en 2019 contre 7,0% en 2018) à la suite de l'augmentation des effectifs civils à la fonction publique et à la mise en oeuvre progressive des accords sociaux issus des revendications syndicales. L'activité hôtelière a connu une croissance non négligeable de 4,3% en 2019 grâce à l'augmentation de l'offre du service hôtelier.

## **10. Réduction des inégalités**

Malgré les avancées enregistrées, des obstacles subsistent quant à l'égalité des sexes. Il s'agit de : (i) la persistance des pesanteurs socioculturelles, qui rendent difficile l'application des mesures prises en faveur de la promotion de l'égalité de sexes ; (ii) la faible application des lois protégeant et promouvant le droit des femmes ; (iii) l'insuffisance des ressources allouées aux programmes et projets de lutte contre les disparités entre les sexes ; (iv) le faible accès des femmes aux structures de microfinance ; (v) l'hostilité voire la résistance de certains leaders religieux et traditionalistes à l'éradication des mutilations génitales féminines.

A ce titre, le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020 intègre la Politique Nationale de l'Emploi des Jeunes (PONEJ), qui table sur la réalisation du plein emploi et sur la réduction substantielle de la pauvreté en offrant aux jeunes ruraux et urbains âgés de 15 à 35 ans, des opportunités de formation qualifiante pour améliorer leur employabilité et des emplois productifs, salariés, indépendants, et leur autonomisation grâce à leur accès au crédit à travers les institutions de microfinances. Pour cela, il s'agit de faire baisser le taux de jeunes non scolarisés et non employés et le taux de sous-emploi des jeunes.

Les actions prioritaires pour la période 2016-2020 ont portées sur : (i) le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et humaines du dispositif d'intermédiation et d'information sur le marché de l'emploi ; (ii) l'amélioration de l'employabilité des jeunes diplômés ; (iii) le renforcement de la formation et l'apprentissage des jeunes dans des métiers porteurs d'emplois productifs dans les sous-secteurs de l'industrie et des activités connexes aux mines ; (iv) la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes par l'accès à des formations adaptées et à des appuis innovants.

Le développement de l'économie numérique revêt aujourd'hui de multiples enjeux qu'il convient d'explorer pour en apprécier des opportunités conformes aux contraintes légales. Dans ce monde en pleine mutation numérique, la Guinée doit jouer sa partition et accompagner les entreprises et les particuliers à travers les différents outils offerts par les acteurs du secteur, notamment : l'interconnexion, la sécurisation des données, la régulation de la bande passante, le cloud pour le stockage des données, les activités bancaires et de transferts de fonds via la téléphonie mobile.

## **12. Consommation et production responsables**

L'agriculture guinéenne est caractérisée par un faible taux d'utilisation d'intrants agricoles (compost, engrais, semences améliorées) qui est l'un des plus bas de l'Afrique subsaharienne. L'agroécologie est également à développer en Guinée pour améliorer la résilience des systèmes agricoles. Le Service National des Sols (SENASOL) a entrepris la réalisation de la carte de fertilité des terres et a conduit une caravane de formation et de sensibilisation des producteurs sur la fertilité des sols.

Pour préserver la fertilité des sols, la pratique de l'agriculture de conservation qui met l'accent sur un ensemble de techniques culturales (rotation, réduction progressive du travail du sol et du trafic sur les parcelles, restitution intégrale des résidus de récolte à la surface du sol), est peu pratiquée. Même si les subventions sont encore en deçà des besoins, elles contribuent, depuis 2011, au renforcement de la

mécanisation des opérations culturales et post récolte, à l'acquisition d'intrants agricoles et la conduite des activités d'appui-conseil. Ainsi ont été alloués 100 Milliards de GNF en 2016.

L'intensification agricole devra avant tout s'appuyer sur l'agroécologie qui montrent de bons résultats dans les projets pilotes et préservent les écosystèmes dont dépend l'agriculture. Le secteur de l'Agriculture doit ainsi faire face à de nombreux défis, à la fois pour son renforcement structurel et organisationnel et la limitation de son impact sur l'environnement, étant directement dépendant de l'état des ressources naturelles. Celles-ci se dégradent à cause des pratiques non durables et des effets du changement climatique. La réponse à ces défis doit passer par un changement des pratiques et le développement des opportunités d'une transition agroécologique à grande échelle.

### **13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**

L'agriculture est en première ligne des secteurs impactés par le changement climatique dont les effets décrits dans le Plan d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique (PANA) sont une baisse et des perturbations de la pluviométrie qui s'accompagnent d'une augmentation des sécheresses depuis 1970 et d'inondations plus précoces et importantes. Ceci impacte directement l'agriculture par l'assèchement des terres et le tarissement des cours d'eau, des perturbations du calendrier agricole et des récoltes, la prolifération des maladies affaiblissant le cheptel, la dégradation et l'érosion des terres agricoles, etc.

Les projets développant des options d'adaptation au changement climatique comme la promotion de l'agroforesterie, la valorisation des connaissances et pratiques endogènes positives ou la promotion des activités génératrices de revenus sont à appuyer.

### **16. Paix, justice et institutions efficaces**

La Guinée vit depuis les années 2000 une situation de fragilité due en grande partie à une constellation récurrente de conflits et de violences à travers le territoire national. Cette situation constitue un obstacle majeur au développement en mettant en péril, de façon répétitive, malgré les efforts déployés pour relancer l'économie du pays et lutter contre la pauvreté.

Différents facteurs ont contribué à perpétuer le climat de violence et d'instabilité en Guinée depuis 2007. Entre autres, la mauvaise gouvernance a abouti à une perte de légitimité et d'autorité de l'état, créant de fait un terrain propice à la violence, au désordre et à différents types de conflits. Si la période 2005-2011 a été particulièrement tumultueuse (quatre changements de régimes et un processus électoral douloureux en 2010), la période post-électorale (2011 à nos jours) a été marquée par une certaine accalmie sur l'ensemble du territoire national. Cependant cette stabilité n'a été que très relative en matière de paix, de sécurité et de progrès dans le respect des droits de l'homme.

En effet, le pays a été régulièrement perturbé par l'organisation de plusieurs manifestations de l'opposition et des centrales syndicales pour protester d'une part contre le manque de transparence dans l'organisation des élections (législatives et communales) et d'autre part, contre les conditions de vie précaires des travailleurs. Ces événements ont souvent entraîné des pertes en vies humaines et des dégâts matériels et financiers importants. S'y est ajoutée l'épidémie à virus hémorragique Ebola (EVHE) en 2014 et 2015. La psychose engendrée par cette maladie au sein de la population a entraîné des soulèvements et des actions de brutalité à l'encontre des autorités et du personnel médical.

Sur le plan institutionnel, l'Assemblée Nationale, la Cour Constitutionnelle, le Conseil Supérieur de la Magistrature, l'Institution Nationale Indépendante des Droits de l'Homme, la Haute Autorité de la Communication et le Médiateur de la République ont été mis en place. Des documents cadres de développement ont également été élaborés dont les plus importants sont la Vision 2040 et le PNDES.



Une stratégie nationale de prévention des conflits et de consolidation de la paix a aussi été mise en place. Mieux, la plupart des secteurs dispose à ce jour de politiques sectorielles formulées ou actualisées dans la période avec le concours des PTF. Malgré le contexte corona virus et Ebola, la réforme des institutions judiciaires et sécuritaires, ainsi que de celles chargées de la gestion urbaine et municipale dans le but de leur conférer les capacités techniques et opérationnelles requises pour accomplir leurs missions dans le respect des standards internationaux relatifs à la promotion et à la protection des Droits de l'Homme a été initié et des pas importants ont été réalisés.

La réforme du secteur de la justice a été marquée récemment par l'installation du conseil supérieur de la magistrature et l'application du statut particulier des magistrats garantissant leur indépendance et améliorant substantiellement leur traitement salarial. La mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité, quant à elle, est entrain de renforcer la quiétude dans la cité en ramenant la discipline au sein des Forces de Défense et de Sécurité (FDS). Les institutions judiciaires et sécuritaires disposent désormais d'un arsenal de textes légaux et réglementaires prenant en compte les dispositions requises pour la protection des droits de l'Homme.

## **17. Partenariat pour la réalisation des objectifs**

Dans le cadre du partenariat en profondeur, disons que la Guinée est membre de deux organisations sous régionales, la CEDEAO et l'Union du Fleuve Mano, qui visent toutes les deux l'intégration sous régionale à travers la circulation sans entraves des personnes, biens et marchandises dans leurs espaces respectifs. La charte de la CEDEAO ne reconnaît expressément qu'aucun des pays membres de la région ne peut s'épanouir isolément ni du point de vue économique ni du point de vue sécuritaire et qu'en conséquence, la mise en commun des potentialités des pays membres est une condition de progrès partagés.

Il s'agira dans le cadre de l'intégration sous régionale du pays à renforcer les capacités des services de douane par la formation, l'équipement et la construction des infrastructures appropriées (bureaux/postes de douanes et logements). Dans le domaine de la sécurité, il sera question d'appuyer essentiellement la mutualisation du renseignement et particulier en ce qui concerne la prévention du terrorisme et la circulation des armes légères.

Aussi, il est nécessaire de soutenir les projets citoyens pour la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs du programme de développement durable à l'horizon 2030, diversifier les réunions d'échanges de bonnes pratiques entre les secteurs et entre les pays dans la mise en œuvre, le suivi des indicateurs ODD et l'atteinte des objectifs du programme de développement durable mais aussi appuyer l'engagement sectoriel dans la mise en œuvre et l'atteinte des ODD.

### **c) Une évaluation de la situation concernant le principe de « veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte » aux niveaux mondial, régional et national dans le contexte de la pandémie covid-19 dans la réalisation de l'Agenda 2030 et des ODD, dans le domaine respectif abordé par vos organes intergouvernementaux :**

Les ODD représentent un programme porteur de changement, axé sur l'être humain, et fondé sur les principes de transparence, de participation, et d'inclusion. Ils sont importants pour nous car il nous incombe à chacun une part de responsabilité pour notre avenir et celui de notre planète. Sans objectifs précis et sans cibles mesurables, et en l'absence d'un ensemble de données nous permettant d'analyser la situation, notamment au niveau local, nous risquons de laisser les plus vulnérables de côté et de ne pas répondre efficacement aux difficultés qui entravent le développement et fragilisent notre pays.

A cet effet, un paquet complet de mesures intégrées, développé par les Groupes de la Banque Islamique de Développement et de la Banque Mondiale, repose principalement sur 3 piliers parmi

lesquels la protection des pauvres et des personnes vulnérables. Dénommé « les 3R », ces mesures seront mises en œuvre à travers une plateforme nationale unifiée comme suit :

Pour le 1<sup>er</sup> « R » Répondre : cette mesure prévoit des actions immédiates par le biais des opérations de partage d'expériences Sud-Sud et Nord-Sud, sur : (i) le renforcement des systèmes de santé pour fournir les soins aux personnes infectées ; (ii) le renforcement des capacités de production de kits de test et de vaccins ; et (iii) le renforcement des capacités de préparation aux pandémies, en coopération avec l'initiative mondiale du G20.

Pour le 2<sup>e</sup> « R » Restaurer : cette mesure propose des actions à moyen terme par le biais de ligne de financement pour le commerce et les PME afin de soutenir l'activité dans les chaînes de valeurs stratégiques essentielles et d'assurer la continuité des approvisionnements nécessaires, principalement pour le secteur de la santé, la sécurité alimentaire et d'autres produits essentiels.

Pour le 3<sup>e</sup> « R » Redémarrer : Elle prévoit des actions de long terme pour construire des économies résilientes sur des bases solides et catalyser les investissements privés en soutenant la reprise économiques et les dépenses anticycliques.

Cette mesure est exemplaire en ce sens qu'elle tient compte du mot d'ordre même de l'agenda 2030 qui n'est autre que « Ne laisser personne de côté ». Ce pilier est la protection des pauvres et des personnes vulnérables.

#### **d) Coopération, mesures et engagements à tous les niveaux pour promouvoir une reprise durable et résiliente de la pandémie covid-19 :**

Depuis la détection du premier cas de Covid-19, quelques mesures exemplaires et/ou pratiques innovantes mais aussi des actions structurantes ont été offertes à la Guinée par ses partenaires au niveau national et international, pour contrôler les effets de la pandémie sur la mise en œuvre du PNDES 2016-2020 mais aussi celle des ODD.

Le Gouvernement a saisi ses principaux partenaires de développement sollicitant des appuis à court, moyen et long terme en lien avec la lutte contre le covid-19. Différents niveaux d'engagements sont observés. Des mobilisations de financement sont en cours et des modalités pratiques et diverses de coopération sont engagées y compris en matière de coordination de la riposte.

Le SNU quant à lui, figure au cœur de la réponse nationale. Chacune de ses agences résidentes et non a pu soutenir, grâce à son mandat et à ses avantages comparatifs, le plan de riposte nationale en synergie avec la coordination du SNU. En collaboration avec l'ANSS, le SNU a approché plusieurs partenaires intéressés par le financement de plusieurs activités relatives au plan de riposte nationale.

Dès l'apparition de la pandémie de covid-19, des conventions de signature sur les aspects relatifs aux services d'appui à la prise en charge des patients, à la logistique et au support opérationnel, ont été proposées pour signature. Certaines agences ont déjà alloué une partie de leur fonds programmatiques ou s'appêtent à le faire afin d'appuyer le financement de la riposte. Le SNU propose également des pistes de réaffectation de fonds supplémentaires et de recherche de financement.

Aussi, à travers la composante 2 (la résilience aux chocs épidémiques) de la Stratégie Nationale de Lutte contre le Covid-19 (SNLC), les autorités se donnent les moyens stratégiques et programmatiques de bâtir la résilience de la Guinée aux chocs épidémiques.

Elles entendent par-là, apporter une réponse adéquate à la fragilité systémique du pays qui se traduit par la récurrence de crises sanitaires. C'est pour y parvenir que le Gouvernement, assigne à la SNLC d'atteindre les deux résultats stratégiques ci-après : (i) la résilience de l'État face aux chocs épidémiques est renforcée ; (ii) le système sanitaire national est plus résilient.

Pour le résultat stratégique 1, la cible associée est que le score CPIA « global » de la Guinée en 2022, soit au moins égal à celui enregistré en 2019, année précédant la survenue de la covid-19 dans le pays. Il est attendu que cette cible soit atteinte grâce, entre autres interventions, à une meilleure anticipation des risques sanitaires et à un renforcement durable des capacités de l'État en matière de prévention et de réaction face aux chocs épidémiques.

Pour le résultat stratégique 2, la cible associée est que la part des dépenses de santé dans le budget national, progresse de 7,9 % en 2019 pour atteindre au moins 12,0 % en 2022. Dans le cadre des accords d'Abuja, ce taux doit être de 15 % dans la perspective de la couverture sanitaire universelle.

**e) Diverses mesures et recommandations politiques sur l'établissement d'une voie inclusive et efficace pour la réalisation de l'Agenda 2030 dans le contexte de la décennie d'action et de mise en œuvre du développement durable :**

Face aux impacts de la crise sur la réalisation de l'Agenda 2030 dans le contexte de la décennie d'action et de mise en œuvre du développement durable en Guinée, il existe quelques pistes de solutions :

1. Pour la promotion d'une bonne gouvernance (Axe 1 de la SNDD), en lien avec les ODD 8 et 16, il faut :

- Renforcer le rôle des acteurs engagés pour le développement durable ;
- Consolider le rôle des collectivités locales dans le développement durable de leur territoire ;
- Assurer une gestion transparente des ressources et mettre en œuvre une politique fiscale environnemental ;
- Réformer la gouvernance des secteurs privé et informel en vue d'appuyer une croissance économique verte ;
- Réformer la gouvernance du secteur minier ;
- Développer la finance durable.

2. Pour la promotion du développement humain et l'accès aux services sociaux de base (Axe 2 de la SNDD), en lien avec les ODD 1, 3, 4, 6, 10 et 11, il faut :

- Améliorer la santé pour tous ;
- Favoriser l'éducation pour tous ;
- Rendre disponible l'eau de qualité pour tous et promouvoir son utilisation durable ;
- Améliorer l'accès aux services d'assainissement, la gestion des déchets et la préservation de la ressource en eau ;
- Promouvoir un urbanisme et un habitat durables et favoriser les logements sociaux.

3. Pour le développement d'une Agriculture durable, moderne et préservant l'environnement (Axe 3 de la SNDD), en lien avec les ODD 1, 3, 4, 6, 10 et 11, il faut :

- Aménager et gérer les domaines agropastoraux et halieutiques de manière durable ;
- Renforcer les pratiques agroécologiques et l'agriculture biologique ;
- Renforcer les filières agricoles durables ;
- Apporter les TIC dans le domaine agricole ;

- Améliorer les connaissances en agroécologie et en gestion durable des sols ;
  - Améliorer la résilience du secteur agricole aux impacts du changement climatique.
4. Pour la gestion rationnelle des ressources naturelles et le renforcement de la conservation de la biodiversité (Axe 4 de la SNDD), en lien avec les ODD 13, 14 et 15, il faut :
- Améliorer la gouvernance dans le secteur de l'environnement ;
  - Développer l'éducation environnementale ;
  - Améliorer les connaissances sur les ressources naturelles et leur valorisation durable ;
  - Lutter contre la dégradation des ressources naturelles, restaurer le couvert végétal et les forêts dégradés ;
  - Développer l'écotourisme durable autour des parcs et aires protégées ;
  - Mettre en place des mesures de gestion et de prévention des risques et des catastrophes naturelles.
5. Pour la réussite de la transition énergétique en développant les énergies propres (Axe 5 de la SNDD), en lien avec les ODD 7 et 13, il faut :
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre du pays en favorisant l'efficacité énergétique et les énergies domestiques durables ;
  - Promouvoir les énergies renouvelables ;
  - Promouvoir l'électrification des zones rurales et lutter contre la précarité énergétique.
6. Promouvoir une culture de paix, de cohésion sociale, de diversité culturelle et de développement durable (Axe 6 de la SNDD), en lien avec les ODD 7 et 13, il faut :
- Consolider la paix et la sécurité comme socle du développement durable ;
  - Renforcer le tissu social entre les différentes composantes ethniques du pays et l'harmonie entre droits coutumier et moderne ;
  - Promouvoir la culture comme levier de développement durable ;
  - Assurer l'intégration régionale en matière de développement durable.
7. Promouvoir le genre, l'équité, la formation et des emplois verts pour les jeunes (Axe 7 de la SNDD), en lien avec les ODD 1, 5, 8 et 10, il faut :
- Arrêter les violences basées sur le genre (y compris les mutations génitales) ;
  - Promouvoir les métiers verts et assurer la répartition équitable de l'emploi et des revenus pour les femmes et des jeunes ;
  - Favoriser l'accès des femmes et des jeunes aux instances de prise de décisions dans le développement durable ;
  - Inclure les personnes vivant avec handicaps dans les actions de développement durable.

Pour atténuer l'impact négatif de la covid-19 sur la mise en oeuvre et l'atteinte des ODD, nous suggérons des recommandations suivantes :

- Pour les ODD 1, 2 et 10 : (i) La gestion de l'accentuation des inégalités en période de crise sanitaire ; et (ii) la mise en place des services d'aide aux plus démunis, personnes isolées ou en danger dans leurs foyers en période de confinement ou de réduction d'activités génératrices de revenus.
- Pour l'ODD 3 : (i) la gestion des risques sanitaires et la prévention des pandémies ; (ii) l'accès aux soins pour tous en période de crise ; (iii) l'assistance pour les personnes fragiles (vieux et enfants) ou en situation d'handicap ; (iv) l'augmentation des ressources financières, techniques et humaines

des établissements de santé ; et (v) l'amélioration des conditions de vie et de travail du personnel de santé.

- Pour l'ODD 4 : La continuité pédagogique pour tous et l'adaptation des outils d'enseignement sans accentuer les inégalités sociales car les enfants défavorisés sont ceux qui vont être les plus désavantagés par l'enseignement à distance ou fait par les parents.
- Pour l'ODD 5 : Cf. ODD 10.
- Pour les ODD 6 et 7 : (i) la continuité et la sécurisation des services d'approvisionnement en eau potable ; (ii) le renforcement et le traitement des eaux usées pour éviter que des épidémies comme le choléra et la fièvre typhoïde viennent s'ajouter à la covid-19 ; (iii) l'amélioration dans la fourniture de l'énergie, afin de réduire les délestages ; et (iv) l'accès à l'eau et à l'assainissement abordable reste pour ralentir la propagation du virus.
- Pour l'ODD 8 : (i) le soutien aux entreprises surtout les PME et PMI ; (ii) le renforcement de la responsabilité sociétale des grandes entreprises et industries (maintien de l'activité et de l'emploi, actions de solidarité, protection des travailleurs) ; et (iii) l'encouragement des modes de travail à distance par le télétravail.
- Pour l'ODD 9 : (i) l'adaptation des infrastructures sanitaires en milieu rural et urbain pour les besoins de lutte contre les épidémies et pandémies ; et (ii) le développement des technologies au besoin des crises sanitaires.
- Pour l'ODD 10 : (i) la gestion de l'accentuation des inégalités en période de crise sanitaire ; et (ii) le maintien des services d'aide aux plus démunis, personnes isolées ou en danger dans leurs foyers en période de confinement.
- Pour l'ODD 11 : l'élaboration d'une stratégie de protection des bidonvilles vulnérables à la covid-19, car ils constituent de véritables foyers de contamination au virus. Plusieurs grandes villes au sein desquelles les cas se concentrent sont les quartiers populaires et pauvres.
- Pour l'ODD 12 : (i) l'interdiction du commerce et de la consommation d'animaux sauvages ; (ii) le retour à la consommation locale des produits alimentaires ; et (iii) l'encouragement des comportements civiques de consommation alimentaire en période de crise sanitaire.
- Pour l'ODD 13 : la promotion et l'encouragement des investissements dans les actions de lutte contre le réchauffement climatique.
- Pour l'ODD 14 : (i) le rééquilibrage des ressources et consommation halieutique en milieu aquatique ; et (ii) la régulation drastique de la pêche intensive et le soutien à la pêche locale.
- Pour l'ODD 15 : (i) la prise en compte des conséquences sanitaires de la dégradation des écosystèmes ; (ii) la protection accrue de la biodiversité, des espèces et des habitats naturels ; et (iii) la prise en compte de l'effet aggravant de la pollution de l'air sur la propagation de la Covid-19.
- Pour l'ODD 16 : le renforcement de la résilience des personnes vivant dans les zones de conflits face à la propagation de la pandémie du Covid-19.

- Pour l'ODD 17 : le développement des relations de partenariat entre le secteur public et privé ; les États ; le Gouvernement et le monde de la recherche scientifique, afin d'endiguer le virus de la Covid-19.

Pour l'établissement d'une voie inclusive et efficace pour la réalisation de l'Agenda 2030 dans le contexte de la décennie d'action et de mise en œuvre du développement durable, le Gouvernement a pris plusieurs mesures pour lutter contre la propagation de la pandémie de covid-19 afin d'atténuer les impacts de celle-ci sur la réalisation des cibles de mise en œuvre du PNDES 2016-2020 mais aussi celle des ODD. Ce sont entre autres :

*Dans le domaine politique*, nous avons comme mesure principale, l'élaboration et la mise en œuvre du plan de riposte économique pour soutenir l'économie et aider le secteur privé à absorber les chocs induits par le ralentissement prévisible de l'activité économique. De façon spécifique, nous avons :

- Le plan national de préparation et de riposte socio-économique et financière au covid-19, adopté en février 2020, pour un coût global de plus de 3 500 milliards de francs guinéens. Il comporte trois composantes (sanitaire, social et soutien au secteur privé) et est adossé à trente (30) mesures spécifiques. Il met en exergue les actions tendant à renforcer la surveillance, les capacités du personnel technique, la communication ainsi que les moyens d'investigation. Les aspects équipement, logistique et prise en charge y sont abordés ;
- La déclaration de l'état d'urgence ;
- La création par décret en date du 10 avril 2020, du Conseil Scientifique de la Riposte ; etc.

*Dans le domaine institutionnel*, nous avons comme mesure principale, la protection des travailleurs sur leur lieu de travail. De façon spécifique, il y a eu :

- Un communiqué de presse de l'inspection général du travail à l'intention des Directeurs et Chefs d'entreprises a été publié le 25 mars 2020 sur les chaînes de radio et télévision. Il rappelle aux employeurs leurs obligations en matière de la protection des travailleurs. Il insiste sur les dispositions pratiques à mettre en place sur les lieux de travail pour la prévention du covid-19 ;
- Une note circulaire de l'inspecteur général du travail a été prise à l'intention des responsables et cadres des services d'administration et d'inspection du travail le 26 mars 2020. Ladite note donne des orientations et instructions techniques aux intéressés quant à la manière d'assumer leurs missions dans le contexte délicat de la crise due au covid-19 ;
- Des émissions radio-télévisées sont organisées par le ministère du travail pour sensibiliser les acteurs sur les formes alternatives d'organisation du travail avec un accent particulier sur le chômage technique ; etc.

*Dans le domaine financier*, nous avons comme mesure principale, la stimulation de l'économie et de l'emploi. De façon spécifique, il y a eu :

- La prise de certaines mesures fiscales et douanières ;
- La baisse du prix du carburant à la pompe ;
- La suspension du paiement des acomptes provisionnels de l'exercice 2020 ;
- L'échelonnement de 6 mois du paiement du solde de l'impôt sur les sociétés ;
- La suspension temporaire du paiement de la TVA au cordon douanier pour alléger le coût des importations ;
- La suspension temporaire du paiement du prélèvement forfaitaire de 5% au cordon douanier ;
- La prise en charge par l'État des charges sociales pour une période d'au moins 6 mois ; etc.

*Dans le domaine commercial*, nous avons comme mesure principale, soutenir les entreprises, les emplois et les revenus, pour appuyer le secteur privé, en particulier les secteurs les plus affectés que sont le tourisme, l'hôtellerie et l'artisanat. De façon spécifique, il y a eu :

- Le report (pour trois mois) de l'ensemble des charges fiscales et sociales des entreprises du secteur du tourisme et de l'hôtellerie ;
- L'effort de paiement sans délai des arriérés dus par l'État aux secteurs du tourisme et de l'hôtellerie;
- Le report pour trois mois du paiement des factures d'eau et d'électricité pour les entreprises du tourisme et de l'hôtellerie ;
- L'État renonce pour trois mois à la TVA sur les factures d'eau et d'électricité des entreprises du secteur du tourisme et de l'hôtellerie ;
- Les échéances de remboursement des prêts bancaires au secteur du tourisme seront reportées de trois mois sans coût financier pour les entreprises ;
- Les équipements de santé et produits assimilés et entrant dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 sont exonérés de tous droits et taxes pour toute la durée de la crise sanitaire ;
- Le paiement des impôts, taxes et versements assimilés est reporté de trois mois pour l'ensemble des petites et moyennes entreprises ;
- Les délais de remboursement des crédits de TVA aux entreprises sont réduits à deux semaines, et le ministre chargé du budget prendra toutes les dispositions en ce sens ;
- La facturation des surestaries au port et à l'aéroport a été suspendue pour trois mois ;
- La dette intérieure de l'État, qui pénalise aujourd'hui nos PME, fera l'objet d'un effort progressif et significatif de règlement ;
- Les arriérés portant sur les marchés publics préfinancés par les entreprises au moyen d'emprunts bancaires feront également l'objet d'un effort significatif de règlement ;
- Les pénalités de retard dans le cadre de l'exécution des marchés et commandes publics de l'État et ses démembrements sont annulées ;
- Un fonds de garantie des prêts bancaires aux petites et moyennes entreprises (PME) sera créé, avec une dotation initiale de 50 milliards de francs guinéens ;
- Un fonds spécifique pour les groupements d'intérêt économique sera mis en place, pour un montant de 20 milliards de francs guinéens, pour les aider à mieux absorber le choc économique de la crise sanitaire et les accompagner dans leur formalisation ;
- Les exigences pesant sur les banques commerciales au titre de leurs réserves obligatoires auprès de la banque centrale seront assouplies, pour garantir le financement de l'économie ;
- Pour la même raison, les conditions de refinancement des banques commerciales auprès de la banque centrale seront allégées, avec une réduction du taux directeur de l'institut d'émission ;
- Les modes de paiement par voie digitale (ou monnaie électronique) seront facilités et amplifiés; etc.

*Dans le domaine social*, nous avons comme mesure principale, l'apport des aides nécessaires aux populations. De façon spécifique, il y a eu :

- La promotion du dialogue social pour trouver des solutions à la pandémie ;
- La consultation, l'implication et la prise en compte des propositions des partenaires sociaux ;
- La prise en charge intégrale par l'État des factures d'avril à juin 2020 pour les abonnés au tarif social de l'électricité et de l'eau ;
- Pour les autres consommateurs, un report des échéances de paiement des factures d'eau et d'électricité, pour la période d'avril à juin 2020, avec la mise en place de facilités de paiement ;
- Veiller à garantir la stabilité ou le gel des prix des produits de santé et de première nécessité ;
- Le blocage des loyers sur les bâtiments publics et privés pour la période d'avril à décembre 2020 ; etc.

## **f) Messages clés à inclure dans la Déclaration ministérielle du HLPF 2021 :**

### **-Les messages clés (RNV 2018- Guinée) -**

Après la fin de l'épidémie Ebola, la Guinée s'est dotée d'une vision Guinée Emergente à l'Horizon 2040 et a formulé, sur cette base, un Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020 comme instrument de mise en œuvre quinquennale de ladite vision.

Le PNDES est aligné sur les ODD et prend en compte les principaux Agendas régionaux notamment, la Vision 2020 de la CEDEAO et la Vision 2063 de l'Union Africaine. Il constitue le cadre-unique pour toutes les interventions au développement dans le pays. Comme sa bonne mise en œuvre offre une garantie de progrès dans l'agenda 2030, le Gouvernement a mis en place un dispositif approprié de suivi évaluation tirant les leçons de la conduite des programmes de développement antérieurs.

La Guinée est partie prenante de la dynamique de renforcement de l'Etat et de consolidation de la paix en tant que pays fragile. A cet égard, le Gouvernement a adhéré à L'Accord de Partenariat de Busan en 2011, qui présente les bases d'un nouveau partenariat mondial pour l'efficacité de l'aide et intègre la problématique du développement durable avec une attention particulière pour les pays en situation de conflit et de fragilité.

En outre, le New Deal à travers ses cinq piliers est considéré par le Gouvernement comme un cadre accélérateur de l'atteinte des objectifs du PNDES ainsi que pour la mise en œuvre des ODD.

Compte tenu des liens explicites entre le développement durable et la fragilité, le Gouvernement a fait préparer et valider le RNDH 2017 centré sur cette thématique et un colloque national sur ce sujet est prévu courant 2018 dans le souci d'assurer l'appropriation et la mise en œuvre réussie du PNDES.

Après deux années de mise en œuvre du PNDES, la République de Guinée s'est portée volontaire pour présenter son premier Rapport National Volontaire (RNV) sur les ODD au Forum Politique de Haut Niveau du Conseil Economique et Social des Nations Unies en Juillet 2018.

Dans ce RNV, la Guinée considère les questions de résilience et de durabilité des ressources, des écosystèmes et des modes de vie comme des priorités, dans le cadre du thème principal du forum politique de haut niveau 2018 : transformation vers des sociétés durables et résilientes.

Le cadre institutionnel de préparation du RNV 2018 s'est basé sur un processus de collaboration entre les Institutions Nationales concernées par la mise œuvre des ODD et les PTF. Il comprend un Comité de Pilotage, une Commission Consultative d'Experts et une équipe de Secrétariat Technique.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PNDES, des défis de plusieurs ordres ont été identifiés. Ils portent notamment sur : la localisation parfaite des cibles et indicateurs ODD, l'amélioration de l'implication de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre des ODD, l'ajustement du dispositif institutionnel de mise en œuvre des ODD, la mobilisation des ressources et la disponibilité et gestion des données.

A cet égard et suite notamment à la tenue de l'atelier concertation sur les premières versions du RNV avec les parties prenantes, plusieurs recommandations et mesures ont été formulées et adoptées pour renforcer le développement durable en Guinée :

- L'amélioration de la gouvernance ;
- L'accroissement et l'amélioration du capital humain ;
- La réduction des inégalités ;
- L'accès aux services sociaux de base ;



- Le renforcement des capacités de collecte, de traitement et de diffusion des données statistiques ;
- La poursuite de la vulgarisation et l'appropriation des ODD au niveau national et local.

La Guinée envisage de produire le RNV annuellement, et organisera des ateliers de concertation et de validation à l'issue de la préparation de chaque rapport.

Elle s'appuiera sur le partenariat public- privé, la coopération sud- sud et les financements innovants pour la mise en œuvre des ODD.

La Guinée compte beaucoup sur ce forum politique de haut niveau pour partager et discuter avec la communauté internationale les difficultés rencontrées dans son processus d'implémentation des ODD.

Consciente des limites qui sont à la base du bilan mitigé OMD, la Guinée entend réunir les conditions pour que le bilan ODD soit des meilleurs.